



Prévention Santé et Travail 06
5-7 rue Delille
06000 NICE
04 93 62 74 62
contact@cmti06.com

FICHE DE RENSEIGNEMENT TRAVAILLEUR TEMPORAIRE

Cachet de l'agence

Nom de l'agence :
Nom du correspondant :

Service de santé :
Nom du médecin du travail :

COORDONNÉES DU SALARIÉ INTERIMAIRE

NOM : Prénom :
NOM d'épouse : Date de Naissance : __/__/__
N.I.R (ou n° S.S.) :

SITUATION PERSONNELLE

Travailleur handicapé
Titulaire d'une pension invalidité
Femme enceinte, venant d'accoucher, allaitante

NATURE ET INTITULÉ DES EMPLOIS (dans la limite de trois)

1. PCS :
2. PCS :
3. PCS :

LA MISSION

Nom entreprise utilisatrice : Inter Mission
Date de début de mission __/__/__ Date de fin de mission : __/__/__
Lieu de la mission :

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

Fournis par l'Agence :

Fournis par l'Entreprise Utilisatrice :

DEMANDE DE LA VISITE

Visite de reprise AT MP Maladie Maternité Date de la reprise __/__/__
Visite à la demande

DECLARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

SUIVI RENFORCÉ avec examen d'aptitude (SIR)

- Plomb (art R 4412-160)
- Amiante
- CMR Catégorie 1A ou 1B (art R4412-60)
 - Poussières de Bois
 - Silice
 - Fumées de soudage
- Agents biologiques groupe 3 et 4 (art R44121-3)
- Rayons ionisants
- Travail en milieu hyperbare
- Chute de hauteur lors montage/démontage d'échafaudage

- Autorisation de conduite (art R4323-56)
 - Chariots élévateurs
 - Nacelles
 - Engins de chantiers
 - Grues
 - Ponts roulants

- Habilitation électrique (art R4544-10) :
- Charges lourdes - Manutention > 55 kg (art R 4541-9)

- Travailleur de moins de 18 ans affecté avec dérogation à des travaux dangereux (Art D 4153-17)

Déclaration en Suivi Individuel Renforcé SIR (art R 4624-23) OUI NON

SUIVI avec Visite d'Information et de Prévention avant l'embauche

- Salariés de moins de 18 ans (art R4824-18)
- Travailleur de nuit (art R4824-18)
- Agents biologiques groupe 2 (art R4426-7)
- Champs électromagnétiques > à la VLEP réglementaire (art R4453-10)

SUIVI avec Visite d'Information et de Prévention dans les 3 mois

- Utilisation matériel générant des vibrations (art R4447-1)
- Exposition au Bruit >80 db (art R4436-1)
- Rayonnement optiques artificiels (art R 4452-19)
- Travail posté
- Conduite PL / VL / SPL / transport en commun
- Travail en hauteur (ex toiture, pylône)
- Utilisation de machines dangereuses
- Postures contraignantes / gestes répétés
- Poussières (CMR catégorie 2)
- Agents chimiques dangereux (art R4412-45)
- Travail sur écran
- Ambiance thermique (chaud / froid)

Autres cas :

- Mannequins (art L7123-24)

Date : __/__/__
VISA AGENCE

Date __/__/__
Dispense de visite à l'embauche :
 Oui Non

Professionnel de santé

Évaluation réalisée en adéquation avec :
Visite de poste
Document de l'entreprise utilisatrice

Commentaires :